03/02/2011

**Edulcorants artificiels : pas de risque**

**Une étude réalisée par l’Institut Scientifique de Santé publique, sur commande du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et environnement, montre que les consommateurs adultes de notre pays ne court pas de risque d’ingérer une quantité trop élevée d’édulcorants artificiels par l’alimentation. Même les diabétiques et les personnes qui consomment fréquemment des produits “light” ne court pas de risque de trop en ingérer.**

Les édulcorants artificiels sont principalement utilisés dans les produits « light » pour remplacer les sucres naturels, et dans la fabrication de denrées alimentaires sans sucres ajoutés.

Les scientifiques de l’Institut Scientifique de Santé publique ont déterminé les teneurs de ces substances, tels que l’acésulfame-K (E950), l’aspartame (E951), le cyclamate (E952), la saccharine (E954) et le sucralose (E955) dans plus de 130 denrées alimentaires représentatives sur le marché belge. Ces données ont été combinées à des données nationales de consommation alimentaire en vue d’évaluer la consommation d’édulcorants par la population adulte belge. Les chercheurs ont aussi examiné si l’ajout d’édulcorants de table au café, au thé et à d’autres préparations par le consommateur avait un effet.

Cette étude montre que les adultes avec une consommation importante de produits avec ces édulcorants ingèrent au maximum 17% de la dose journalière acceptable (acceptable daily intake ou ADI) pour l’acésulfame-K, tandis que pour l’aspartame, le cyclamate, la saccharine, et le sucralose, ces valeurs sont respectivement de 5%, 25%, 11% et 7% de l’ADI. L’apport des édulcorants de table était négligeable (<1% de l’ADI). Cette étude arrive à la conclusion que la population adulte belge n’est pas exposée à une consommation excessive d’édulcorants par voie alimentaire.

L’étude sur les édulcorants de table et sur l’estimation de l’ingestion totale des édulcorants par la population belge adulte :